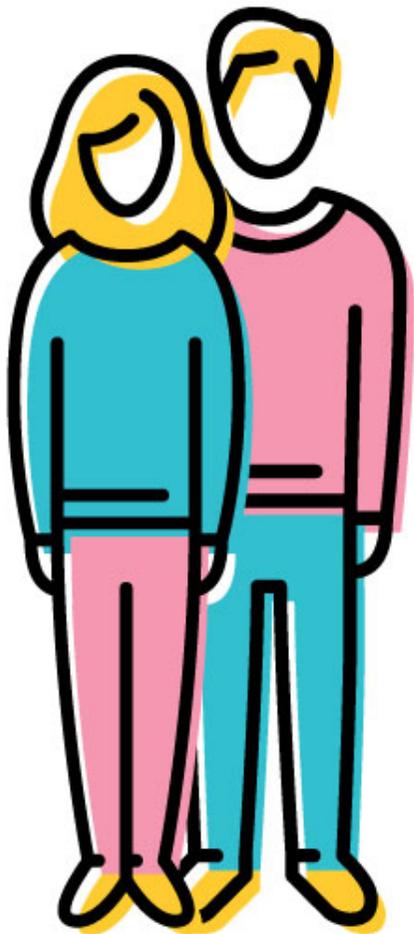


L'ÉPILEPSIE

HUMAINE V/S ANIMALE



ÂGE D'APPARITION

Chez l'homme, l'épilepsie se déclare majoritairement AVANT 1 AN OU APRÈS 75 ANS.



ÂGE D'APPARITION

L'épilepsie animale se déclare, dans la plupart des cas, ENTRE 6 MOIS ET 6 ANS CHEZ LE CHIEN et majoritairement ENTRE 3 ET 5 ANS OU APRÈS 8 ANS CHEZ LE CHAT.

FORME D'ÉPILEPSIE

La forme d'épilepsie majoritairement diagnostiquée chez l'homme est l'ÉPILEPSIE IDIOPATHIQUE.



FORME D'ÉPILEPSIE

La forme d'épilepsie majoritairement diagnostiquée est L'ÉPILEPSIE IDIOPATHIQUE CHEZ LE CHIEN. L'épilepsie se manifeste le plus souvent à la suite d'une lésion cérébrale CHEZ LE CHAT ON PARLE D'ÉPILEPSIE STRUCTURELLE OU INTRACRÂNIENNE.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT

Chez l'homme, le diagnostic de l'épilepsie idiopathique repose notamment sur un INTERROGATOIRE DU PATIENT ET LA RÉALISATION D'UN ÉLECTRO-ENCÉPHALOGRAMME.



DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT

L'ÉPILEPSIE IDIOPATHIQUE CHEZ L'ANIMAL EST UN DIAGNOSTIC D'EXCLUSION qui survient lorsque toutes les autres causes possibles pouvant expliquer l'apparition de crises épileptiformes chez l'animal ont été éliminées.

PRÉVALENCE

L'épilepsie touche actuellement près de 500 000 PERSONNES en France. La prévalence de cette maladie est comprise entre 0,6 ET 0,7% DE LA POPULATION.



PRÉVALENCE

L'épilepsie concerne, 0,5 À 5 % DES CHIENS et on estime qu'environ 2,1% DES CHATS présentent des épisodes convulsifs.

